

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Pinget  
 Prénoms Jean François  
 Grade 2<sup>e</sup> cl<sup>e</sup>  
 Corps 4<sup>e</sup> Chasseurs à Pied  
 N° Matri. { 50864 au Corps. — Cl. 1903  
 { 1995 au Recrutement Comme  
 Mort pour la France le 2 Novembre 1914  
 à Dompierre (Somme)  
 Genre de mort Tué à l'ennemi  
 Né le 22 juillet 1882  
 à St Paul Département H<sup>e</sup> Saône  
 Arr<sup>e</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon) }  
 à défaut rns et N°.  
 Jugement rendu le \_\_\_\_\_  
 par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
 acte ou jugement transcrit le 27 juillet 1915  
 à Saint Paul H<sup>e</sup> Saône  
 N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_  
 101-708-1022. [36434]



Jean-François PINGET, de St-Paul, de 33 ans, soldat au 22<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied.

n° 30

**PINGET Jean François,**  
 marié à Vinzier le 24.05.1913 avec  
**Célestine COPPIER, un enfant**  
**François, frère de Léon Joseph**  
**n°28, né et domicilié: Chez Bochet**

Lieu d'inhumation:

département: Somme  
 commune: Dompierre-Becquincourt  
 lieu: Nécropole nationale »Dompierre-  
 Becquincourt  
 Tombe: individuelle n° 1979

de l'ingénieur aux Ponts et Chaussées, muni de l'attestation de la commune de Saint-Paul, département de la Haute-Savoie, a été inscrit sur la liste de décès de Pinget Jean François, dont la femme suit, et qui nous a été transmis par M. le Ministre de la Guerre et qui nous est parvenu ce jour à onze heures du matin.

Le deux du mois de novembre mil neuf cent quinze  
 étant à Cappy, Somme, Acte de décès de Pinget, Jean François  
 chasseur de 2<sup>e</sup> classe à la 4<sup>e</sup> Compagnie du 11<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs  
 immatriculé sous le n° cinq mille huit cent cinquante sept, né le  
 vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, à Saint-Paul, canton  
 d'Évian, département de la Haute-Savoie.

96° 30

**DÉCÈS**  
 de  
 domicilié en dernier lieu à Saint-Paul (Haute-Savoie)  
 est décédé à Dompierre (Somme) le deux du mois de novembre, décédé sur le champ  
 de bataille, fils de François et de Julienne mil neuf cent quinze,  
 Pinget, domicilié à Saint-Paul canton d'Évian, sur la déclaration  
 département de la Haute-Savoie. Conformément à l'article 77 du Code civil  
 nous nous sommes transportés auprès de la personne décédée, et assurés de  
 la réalité du décès. Dressé par nous, D<sup>r</sup> Jochin Gabriel, lieutenant  
 Officier de l'Etat civil, sur la déclaration de Chuzot Antonin, S<sup>r</sup>gent  
 lecture faite, ont signé avec Nous Mayor et de Veillard Jean, tous les deux de la  
 4<sup>e</sup> Compagnie du 11<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs, le moins Officier de l'Etat civil  
 qui ont signé avec nous après lecture faite.

Les Déclarants,  
 L'Officier de l'Etat Civil, de Saint-Paul  
 Buquie

vingt-cinq, mil neuf cent quinze, à onze heures